



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

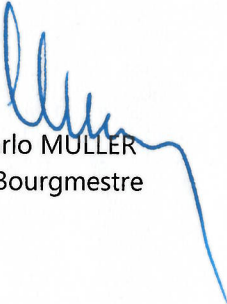
Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD), arrêté N°3/21/0368 du 21 mars 2022, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la société POST LUXEMBOURG a obtenu l'autorisation pour :

la modification d'un site d'installations radioélectriques fixe à Roedgen, 14, rue Bommert

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 23 mars 2022.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MÜLLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

25.03.2022 – 03.05.2022
3-2022-002-AUT-MECDD

www.reckange.lu